

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions, des
affaires internationales et européennes
et des relations avec les communes

Papeete, le - 3 JUIN 2022

N° 49 - 2022

Document mis
en distribution

Le - 3 JUIN 2022

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation
du projet d'avenant n° 2 au Contrat de redynamisation
des sites de défense de Polynésie française,

présenté au nom de la commission des institutions,
des affaires internationales et européennes et des relations
avec les communes,

par Madame la représentante Sylvana PUHETINI

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3305/PR du 12 mai 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 2 au Contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française.

I. Le contexte

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, paru en juin 2008, a opéré une profonde réforme des forces armées. Dans le cadre de la restructuration des sites militaires, définie par les grandes orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité, l'État a pris les dispositions suivantes :

- à l'article 39 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 : « *Les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le ministre de la défense dont l'exécution débute entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2019 peuvent faire l'objet de cessions à l'euro symbolique* » ;
- dans le décret n° 2015-1027 du 19 août 2015 pris pour l'application de l'article 39 de la loi précitée, est établie la liste des communes éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique, c'est-à-dire les communes de Arue, Faaa, Mahina, Papeete, Pirae et Taiarapu-Est.

De plus, en juillet 2008, le gouvernement central a décidé la mise en place des contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) pour faciliter la transition des territoires concernés, vers de nouvelles dynamiques et permettre de recréer les conditions d'un développement économique durable.

En Polynésie française, les effectifs des armées, environ 2 100 personnels (hors Groupement du service militaire adapté (G.S.M.A) et Gendarmerie nationale), devaient décroître sur la période allant de 2010 à 2020.

II. Présentation du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD)

Le CRSD signé le 22 février 2016 a pour objet de contribuer au financement des projets portés par les six communes concernées par les cessions d'immeubles domaniaux de l'État à l'euro symbolique en Polynésie française.

La loi du pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 est venue autoriser les communes concernées par les cessions de terrains militaires à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre du CRSD et ce, afin de leur permettre de réaliser les projets prévus dans le cadre du CRSD.

Les projets retenus dans le cadre du CRSD ont pour vocation de créer une nouvelle dynamique économique sur les terrains cédés et ce autour des thématiques suivantes :

- création de zones d'activités économiques ;
- requalification de zones et d'aménagements urbains ;
- création de zones d'activités touristiques et de loisirs ;
- création d'infrastructures publiques participant au développement économique.

Les parties contractantes s'engagent à apporter sur la durée du contrat, leur concours financier à hauteur de :

- pour l'État : 6 000 000 € soit 715 990 453 F CFP ;
- pour la Polynésie française : 4 190 000 € soit 500 000 000 F CFP ;
- pour les communes : une participation, minimale, en fonds propres.

Les participations respectives des co-financements à chaque action sont arbitrées par le comité de pilotage et sont modulées en fonction de l'éligibilité des actions aux financements de l'État et de la Polynésie française et en fonction des concours financiers éventuels mobilisés auprès de partenaires extérieurs.

À l'origine, la durée du CRSD était de quatre ans à compter de sa signature soit jusqu'au 21 février 2020.

L'avenant n°1 au CRSD signé le 30 juillet 2020 a allongé de deux ans sa validité pour arriver à échéance le 21 février 2022. Cet allongement visait à faciliter l'aboutissement des projets de reconversion des anciens sites militaires et à tendre à gommer l'impact négatif, pour les territoires concernés, de la restructuration des forces de souveraineté.

Outre cet allongement de la durée de validité du CRSD, l'avenant n°1 a également modifié la composition du comité de pilotage — pour y inclure le ministre en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire — et redéfinir certaines actions et / ou le redéploiement des moyens financiers disponibles entre certaines actions, pour répondre aux besoins et aux demandes exprimées par des communes et pour tenir compte des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

Les projets retenus dans le cadre du CRSD sont établis comme suit :

Communes	Emprises foncières	Projets	Montant total de l'opération (TTC)
ARUE	Emprise LCL BROCHE dite « corne Nord »	Réalisation d'une zone d'activité économique (ZAE)	240 000 000 F CFP
FAAA	Une parcelle attenante à la résidence Bopp Dupont	Marché de proximité	250 696 659 F CFP
MAHINA	Zone du GSMA	Aménagement d'une ZAE mixte (économique + équipements publics).	562 665 871 F CFP
PAPEETE	Base navale et zone de réparation navale de Fare Ute	Requalification urbaine de la zone portuaire.	1 353 300 835 F CFP
PIRAE	Fraction d'emprise dite TAAONE II (zone EMIA)	Aménagement urbain d'un nouveau cœur de ville.	646 840 931 F CFP
TAIARAPU EST	Fort de Taravao	Aménagement d'une zone d'activité à vocation mixte.	157 000 000 F CFP
TAIARAPU EST	La station ionosphérique	Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer.	116 000 000 F CFP
TAIARAPU EST	Centre d'instruction nautique de Tautira	Création d'une offre touristique	78 000 000 F CFP

Les deux parcelles disposant de logements ont été proposées à la Polynésie française pour être remises à un opérateur de logement social :

Communes	Emprises foncières
PIRAE	Cité GRAND
TAIARAPU EST	Résidence Mariani

Le CRSD comprend 39 actions, parmi lesquelles, à ce jour, on en dénombre 8 comme étant achevées et 16 en cours. Les opérations en cours sont détaillées comme suit :

Communes	REF. ACTIONS	ACTIONS
ARUE	1.1	Études relatives aux opérations d'aménagement (VRD), de dépollution et déconstruction (AMO et Moe)
	1.2	Réalisation des travaux d'aménagement (VRD) (incl. dépollution du foncier / Déconstruction du bâti sur le terrain de la corne Nord)
MAHINA	2.2	Études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un APS de l'aménagement de la zone et d'un avant-projet détaillé (APD)
	2.3	Études et travaux relatifs au projet d'aménagement du site militaire de la commune de Mahina
TAIARAPU EST Fort Taravao	3.1	Recensement des besoins pour chacun des secteurs
	3.2	Élaboration d'un schéma de développement et d'aménagement du site
	3.4	Études de conception pour l'aménagement du site - réalisation d'un avant-projet
PAPEETE	4.4	Élaboration d'un PAD (plan d'aménagement de détail) sur le secteur industrie-portuaire (2017)
	4.5	Réaménagement des voies et espaces publics liés dans le secteur industrie-portuaire (2018-2019)
	4.10	Études de programmation, de déconstruction et de dépollution pour la réalisation d'un équipement de loisirs sur l'emprise libérée
	4.11	Opération de déconstruction, dépollution des bâtiments et aménagement ou de réalisation d'un équipement sur les emprises libérées
PIRAE	5.1	Consultation et désignation d'une AMO, d'une MOE dépollution, désamiantage et déconstruction (études préalables) et de bureaux d'étude pour des prestations d'études « connexes » (juridique, financière et autre)
	5.2	Consultation des entreprises travaux et engagement es marchés publics (travaux de désamiantage, dépollution, déconstruction) et réalisation des travaux
TAIARAPU EST Centre Nautique Tautira	7.2	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale
	7.3	Conception de l'offre touristique sous forme d'avant-projet
FAAA	8.3	Réalisation de travaux de dépollution et de déconstruction du bâti Réalisation d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voirie et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement

Le montant des financements de l'État et de la Polynésie française engagés sur l'ensemble des opérations programmées, y compris celles décidées par le comité de pilotage réuni le 18 novembre 2021, s'élève à 897 417 168 F CFP soit 7 520 356 € et un taux d'engagement de 73,81% de leurs participations prévues audit contrat.

III. Présentation du projet d'avenant

À l'approche de l'échéance du contrat, une grande part des communes ont engagé la totalité des crédits dédiés à leurs opérations de dépollution et de déconstruction. Cependant ces crédits ne couvrent que partiellement leurs besoins en la matière.

Les communes sont confrontées à des coûts de dépollution et de déconstruction beaucoup plus élevés qu'estimés initialement dans le cadre du CRSD. Par ailleurs, d'autres facteurs à l'origine de cette problématique ont été identifiés.

Les crédits alloués actuellement par le CRSD ne suffisent pas à couvrir la totalité des coûts de dépollution. Les communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue ont donc dû phaser leurs opérations en plusieurs tranches considérant la limite de l'enveloppe du contrat. Ainsi, seules les premières tranches de travaux ont pu être engagées.

Lors de sa visite en Polynésie française, le 27 juillet 2021, le chef de l'État a annoncé :

« Je souhaite aussi, au-delà de ces indemnisations, que les communes soient aidées à conduire à bien les contrats de redynamisation des sites de la défense initiés en 2008. Ils seront prolongés. (...) L'État prendra à sa charge les coûts exceptionnels de dépollution, les crédits non engagés seront redéployés sur la dynamisation économique. »

Une évaluation de ces besoins a pu être établie grâce aux estimations actualisées fournies par les communes concernées. Cette évaluation est considérée comme exhaustive s'agissant des communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue. La commune de Tairapu Est a présenté une première estimation qui reste à consolider et à préciser. Quant à la commune de Faa'a, elle n'a pas exprimé de besoin de financements complémentaires en lien avec des opérations de dépollution, mais a néanmoins signalé une augmentation des coûts relatifs à l'export des déchets.

Le présent projet d'avenant a donc pour finalité en premier lieu de prolonger exceptionnellement le délai de validité du CRSD pour une période de deux ans à compter de la date de signature de l'avenant afin de garantir un aboutissement des opérations de dépollution, puis de dynamisation économique.

En second lieu, il vient définir les modalités de prise en charge par l'État, dans leur intégralité et sur une base hors-taxes, les coûts exceptionnels pour des opérations restant à engager de dépollution et de déconstruction des terrains cédés dans le cadre du CRSD.

S'agissant des 5 communes de Pirae, Papeete, Mahina, Arue et Faa'a, ce coût est évalué à la somme totale de 6 481 025 € prenant en compte les aléas de 10%. Cette dotation est accordée au titre de l'année 2022 et est répartie de la manière suivante :

- Mahina : 1 067 599 €
- Pirae : 1 104 436 €
- Papeete : 2 145 948 €
- Arue : 2 067 175 €
- Faa'a : 95 867 €

Pour ce qui concerne la commune de Tairapu Est, une première estimation restant à consolider et préciser porte sur un montant total maximum de 4 395 782 €, s'élevant à 4 835 360 € avec les aléas de 10%. Cette dotation pourra être affectée ultérieurement sur la base de la transmission d'une estimation consolidée et précise de ces dépenses, pour un montant plafonné à 4 835 360 € comprenant les aléas de 10%. Dans ce cas, un nouvel avenant (avenant n°3 pour une dotation en 2023) devra être conclu de façon à tenir compte de cette dernière enveloppe de crédits, sans modification du terme du contrat.

En dernier lieu, le projet d'avenant introduit la possibilité pour les crédits de l'enveloppe attribuée au titre de l'avenant, qui n'auraient pas été engagés au terme de la première année de l'avenant, de pouvoir être redéployés vers des actions de redynamisation économique.

IV. Travaux en commission

L'examen de ce dossier par la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, dans sa réunion du 2 juin 2022, a été l'occasion pour ses membres de connaître des discussions préalables qui ont eu lieu avec l'État sur le projet d'avenant.

Ainsi, dans le cadre de ces échanges, la Polynésie française a pu demander à ce que l'État prenne en charge ces coûts exceptionnels en y intégrant également la taxe sur la valeur ajoutée et les opérations déjà engagées par les communes. Elle a souhaité également que le délai de validité du CRSD soit prolongé pour une période de quatre ans. Ces demandes n'ont cependant pas été suivies par les instances nationales.

Par ailleurs, les membres de la commission ont été informés également de l'avancée des opérations engagées au titre du CRSD et notamment du démarrage de la phase « travaux » pour certaines communes en 2021. Le fort taux d'engagement de 73 % des crédits par les communes a été rappelé pour montrer notamment le dynamisme de ces dernières en matière d'engagement.

*
* *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 2 au Contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LA RAPPORTEURE

Sylvana PUHETINI

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DDC22201123DL

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant approbation du projet d'avenant n° 2
au Contrat de redynamisation des sites de défense
de Polynésie française

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un contrat de redynamisation des sites de défense ;

Vu la délibération n° 2016-10 APF du 16 février 2016 portant approbation du projet de contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française ;

Vu le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française, signé entre l'État, la Polynésie française et les Communes de ARUE, FAAA, MAHINA, PIRAE, PAPEETE et TAIARAPU EST signé le 22 février 2016 ;

Vu l'avenant n° 1 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française du 30 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté n° 688 CM du 12 mai 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le projet d'avenant n° 2 au Contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française est approuvé.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le Président,

Gaston TONG SANG

Projet

Version projet n°10 au 22-03-2022

**CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES
DE DÉFENSE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVENANT N°2**

Projet

SOMMAIRE

I. LES SIGNATAIRES

II. LES VISAS

* * * * *

III. L'AVENANT

Préambule

Article 1 : Objet de l'avenant

Article 2 : Modalités de prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction

Article 3: Durée du contrat

Article 4: Dispositions finales

* * * * *

IV. LES SIGNATAIRES DE L'AVENANT

* * * * *

V. ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau de financement prévisionnel par axe actualisé
- Annexe 2 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions
- Annexe 3 : État détaillé des opérations et actions de dépollution et de déconstruction engagées
- Annexe 4 : Estimation détaillée par commune des phases et dépenses de dépollution et de déconstruction restant à mettre en œuvre
- Annexe 5 : Délibérations du conseil des ministres de la Polynésie française et des conseils municipaux

Projet
LES SIGNATAIRES

Le présent Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Polynésie française est conclu entre :

L'Etat, représenté par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,

La Polynésie française, représentée par le Président du Pays,

La Commune de Aruc, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Faaa, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Mahina, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Papeete, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Pirae, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Tiarapu Est, représentée par son maire ou son représentant.

II. VISAS

Le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (publié le 17 juin 2008) ;

L'article 39 de la loi 2014-1654 de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 ;

Le décret n° 2015-1027 du 19 août 2015 pris pour l'application de l'article 39 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 fixant la liste des communes de Polynésie Française éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique ;

Le décret n° 2009-1776 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 31 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer et relatif au fonds exceptionnel d'investissement outre-mer ;

La circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

La circulaire n° 5789/DEF du 5 mai 2010 (ministre de la Défense) du ministère de la Défense relative au Fonds pour les restructurations de défense (FRED) ;

*

La loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

La délibération n° 2016-10/APF du 16 février 2016 portant approbation par l'Assemblée de Polynésie française du projet de contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française (CRSD) ;

La loi du Pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) – adoptée par l'assemblée de Polynésie française le 16 février 2016 ;

La loi du Pays n° 2017-32 du 02 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres les communes ;

L'arrêté n° 2192/CM du 26 novembre 2010 modifié, pris pour application de la loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

L'arrêté n° 2116/CM du 16 novembre 2017 portant application de la loi du Pays n° 2017-32 du 02 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

*

L'accord du Premier ministre du 11 février 2016 sur le projet de contrat de redynamisation des sites de défense initial ;

*

Le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016 ;

L'avenant n°1 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 17 juillet 2020 ;

Le compte rendu du comité de pilotage du 18 novembre 2021 approuvant les principes du projet d'avenant 2 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

L'arrêté n° xxxx / CM du jj mm aaaa portant approbation par le conseil des ministres du projet d'avenant n° 2 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

La délibération de la commune de ARUE n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire à le signer ;

La délibération de la commune de FAA'A n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de MAHINA n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de PAPEETE n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de PIRAE n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de TAIARAPU EST n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

Le compte rendu du comité technique interministériel du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense.

Les résultats de la consultation à domicile des membres du comité de pilotage du contrat de redynamisation des sites de défense approuvant le projet d'avenant 2.

* * * * *

III. L'AVENANT

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La réforme des forces armées opérée en Polynésie française s'est traduite par la mise en place d'un contrat de redynamisation des sites de la Défense (CRSD), signé à Papeete, le 22 février 2016, pour une durée de validité de quatre années.

Bâti sur la base de 4 axes stratégiques, le CRSD comprend 39 actions, parmi lesquelles, à ce jour, on en dénombre 8 comme étant achevées et 16 en cours.

Le montant des financements de l'Etat et de la Polynésie française engagés sur l'ensemble des opérations programmées, y compris celles décidées par le comité de pilotage réuni le 18 novembre 2021, s'élève à 897 417 168 de francs CFP soit 7 520 356 euros et un taux d'engagement de 73,81% de leurs participations prévues audit contrat.

L'état détaillé à cette date de l'exécution opérationnelle et financière des actions est joint en annexe 2.

Les communes bénéficiaires de ce CRSD ont, dès 2016, toutes sollicité les enveloppes prévues pour leurs premières études, matérialisant ainsi le lancement effectif dudit contrat.

Un premier avenant a été conclu le 17 juillet 2020, avec pour finalité essentielle de prolonger le délai de validité du CRSD, de redéfinir certaines actions et de redéployer les moyens financiers disponibles entre certaines actions, pour répondre aux demandes exprimées par les communes.

A l'approche de l'échéance du contrat, une grande part des communes ont engagé la totalité des crédits dédiés à leurs opérations de dépollution et de déconstruction.

Cependant ces crédits ne couvrent que partiellement leurs besoins en la matière.

Les communes sont confrontées à des coûts de dépollution et de déconstruction beaucoup plus élevés qu'estimés initialement dans le cadre du CRSD. Par ailleurs, d'autres facteurs à l'origine de cette problématique ont été identifiés.

Les crédits alloués actuellement par le CRSD ne suffisent pas à couvrir la totalité des coûts de dépollution. Les communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue ont donc dû phaser leurs opérations en plusieurs tranches considérant la limite de l'enveloppe du contrat. Ainsi, seules les premières tranches de travaux ont pu être engagées.

Une évaluation de ces besoins a pu être établie grâce aux estimations actualisées fournies par les communes concernées. Cette évaluation est considérée comme exhaustive s'agissant des communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue. La commune de Tairapu Est a présenté une première estimation qui reste à consolider et à préciser. Quant à la commune de Faa'a, elle n'a pas exprimé de besoin de financements complémentaires en lien avec des opérations de dépollution, mais a néanmoins signalé une augmentation des coûts relatifs à l'export des déchets.

Lors de sa visite en Polynésie française, le 27 juillet 2021, le chef de l'Etat a annoncé :

*« Je souhaite aussi, au-delà de ces indemnisations, que les communes soient aidées à conduire à bien les contrats de redynamisation des sites de la défense initiés en 2008. Ils seront prolongés. » .
« L'Etat prendra à sa charge les coûts exceptionnels de dépollution, les crédits non engagés seront redéployés sur la dynamisation économique .» .*

Ce second avenant au contrat, sollicité par le comité de pilotage, réuni le 18 novembre 2021, a donc pour finalité de prolonger exceptionnellement le délai de validité du CRSD et de définir les modalités de prise en charge par l'Etat des dépenses exceptionnelles de dépollution restant à engager.

L'objectif partagé de tous les partenaires est de permettre la réalisation des actions de ce CRSD, et ce, dans les meilleurs délais possibles pour ne pas retarder le planning des tranches à mettre en œuvre.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines dispositions du CRSD sur les points suivants :

- Les modalités de prise en charge par l'Etat des coûts exceptionnels de dépollution restant à engager
- L'allongement pour une ultime période de deux ans de sa durée de validité.

Article 2. – Modalités de prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction

A la suite du dernier alinéa du 5. du contrat, il est inséré un point « **5.1 Prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction** », et un point « **5.2 Possibilités de redéploiements des crédits non engagés sur la dynamisation économique** », rédigés comme suit :

5.1 Prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction

L'Etat prend à sa charge, à titre exceptionnel, dans leur intégralité et sur une base hors-taxes les coûts exceptionnels pour des opérations restant à engager de dépollution et de déconstruction des terrains cédés dans le cadre du présent contrat.

Les dépenses concernées portent d'une part sur la dépollution des bâtiments et terrains cédés (désamiantage, plomb, dépollution des sols), d'autre part sur la déconstruction de bâtiments pollués, en lien avec des projets du CRSD.

Le montant de la contribution de l'Etat est établi à l'appui des estimations produites par les communes figurant en annexe 4 intégrant une majoration de 10% correspondant aux aléas liés au caractère insulaire et à l'éloignement du territoire dans le contexte de crise sanitaire

S'agissant des 5 communes de Pirae, Papeete, Mahina, Arue et Faa'a, ce coût est évalué à la somme totale de 6 481 025 € prenant en compte les aléas de 10%.

Pour ce qui concerne la commune de Tairapu Est, une première estimation restant à consolider et préciser porte sur un montant total maximum de 4 395 782 €, s'élevant à 4 835 360 € avec les aléas de 10%.

Cette contribution de l'Etat fera l'objet d'une prise en charge à hauteur des deux tiers par le ministère des armées (fonds pour les restructurations de la défense -FRED-) et d'un tiers par le ministère des outre-mer (fonds exceptionnel d'investissement -FEI-) comme suit :

- A A concurrence de 6 481 025 euros hors taxes dédiés aux opérations de dépollution restant à mettre en œuvre sur les 5 communes de Pirae, Papeete, Mahina, Arue et Faa'a.

Cette enveloppe est affectée exclusivement aux tranches d'opérations de dépollution et de déconstruction non encore engagées portant sur les bâtiments et les sols situés sur les terrains rétrocédés à l'euro symbolique et concernés par des projets du CRSD.

Cette dotation est accordée au titre de 2022 pour solde de tout compte, répartie entre les 5 communes selon l'affectation suivante conformément aux évaluations susmentionnées :

- Mahina :	1 067 599 €
- Pirae :	1 104 436 €
- Papeete :	2 145 948 €
- Arue :	2 067 175 €
- Faa'a :	95 867 €

Au terme de la première année de l'avenant, après validation par le comité de pilotage, il pourra être envisagé d'éventuels ajustements de la répartition de la dotation entre les communes pour le financement de leurs opérations de dépollution, dans la limite de 10% du montant plafond par commune susmentionné.

Une seconde dotation pourra être affectée ultérieurement pour financer uniquement les opérations de dépollution de la commune de Taiarapu Est sur la base de la transmission par les services du haut-commissariat auprès du comité technique interministériel après validation du comité de pilotage, d'une estimation consolidée et précise de ces dépenses, pour un montant plafonné à 4 835 360 € comprenant les aléas de 10%.

Dans ce cas, un nouvel avenant devra être conclu de façon à tenir compte de cette dernière enveloppe de crédits, sans modification du terme du contrat.

Le comité de pilotage pourra le cas échéant, valider, après visa du comité technique interministériel, les adaptations des différentes actions de développement économique (équipements, aménagements, VRD, espaces verts, etc..) par commune telles qu'identifiées au contrat initial et faisant l'objet d'un dossier valablement soumis. Les actions ainsi validées seront financées dans la limite de l'enveloppe disponible selon des conditions et des modalités prévues au contrat ou en son règlement intérieur.

- B Les communes solliciteront l'intervention financière de l'État selon des dossiers de demandes de financement qui seront soumis aux modalités d'instruction et de programmation prévues au contrat (instruction par le comité technique et programmation par le comité de pilotage).

5.2 Possibilités de redéploiements des crédits non engagés sur la dynamisation économique

Les crédits de l'enveloppe initiale ou - sans préjudice des dispositions du 5^e alinea, 5.1/A de l'article 2 - de l'enveloppe attribuée au titre du présent avenant, qui n'auraient pas été engagés au terme de la première année de l'avenant pourront, sur proposition du comité de pilotage, être redéployés vers des actions de redynamisation économique. Le contenu de ces actions devra être présenté au Comité technique interministériel pour validation.

Article 3. - Durée du contrat

L'article 6.3 du contrat est modifié comme suit :

« La durée du contrat est prorogée pour une durée supplémentaire de deux ans, à compter de la date de signature de l'avenant. Celui-ci prend effet à compter rétroactivement du 22 février 2022. »

Le reste sans changement.

Article 4. - Dispositions finales

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

* * * * *

IV. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

Fait à Papeete,
Le

Pour l'Etat

Pour la Polynésie française

Pour la commune de ARUE

Pour la commune de FAA'A

Pour la commune de MAHINA

Pour la commune de PIRAE

Pour la commune de PAPEETE

Pour la commune de TAIARAPU EST

V. ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau de financement prévisionnel par axe actualisé
- Annexe 2 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions
- Annexe 3 : État détaillé des opérations et actions de dépollution et de déconstruction engagées
- Annexe 4 : Estimation détaillée par commune des phases et dépenses de dépollution et de déconstruction restant à mettre en œuvre
- Annexe 5 : Délibérations du conseil des ministres de la Polynésie française et des conseils municipaux

ANNEXE 1 : TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR AXE

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS CONSTITUTIVES DU CRSD DE POLYNÉSIE FRANÇAISE														
AXES DU CRSD	Conventions de financement	Montant total TTC	Montant HT	Etat (CRSD)		% HT	PF (CRSD)	% HT	Commune	% HT	Autres financements publics (DETR)	% HT	Financement Hors CRSD (public ou privé)	% HT
				FRED	FEI									
AXE 1 : création de zones d'activités économiques	Convention initiale	8 042 001	7 116 815	1 659 185	152 768	25,46 %	2 183 250	30,68 %	1 037 735	14,58 %	155 735	2,19 %	1 928 142	27,09 %
	Avenant n°2	3 542 293,49	3 134 773	2 089 849	1 044 924	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	4 956 697,54	4 386 458	2 924 305	1 462 153	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total axe 1		16 540 992	14 638 046	6 673 339	2 659 845	63,76 %	2 183 250	14,91 %	1 037 735	7,09 %	155 735	1,06 %	1 928 142	13,17 %
AXE 2 : requalification de zones et aménagements urbains	Convention initiale	16 851 187	14 912 555	900 274	1 663 183	17,19 %	1 170 234	7,85 %	2 198 174	14,74 %	-	-	8 980 690	60,22 %
	Avenant n°2	3 672 935	3 250 385	2 166 923	1 083 462	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total axe 2		20 524 122	18 162 940	3 067 197	2 746 645	32,01 %	1 170 234	6,44 %	2 198 174	12,10 %	0	0,00 %	8 980 690	49,45 %
AXE 3 : création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Convention initiale	1 625 720	1 438 690	605 140	177 982	54,43 %	367 830	25,57 %	287 738	20,00 %	-	-	-	-
	Avenant n°2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	507 259	448 902	299 268	149 634	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total axe 3		2 132 979	1 887 592	904 408	327 616	65,27 %	367 830	19,49 %	287 738	15,24 %	0	0,00 %	0	0,00 %
AXE 4 : création d'infrastructures publiques participant au développement économique	Convention initiale	2 100 838	1 859 149	835 836	5 933	45,28 %	467 761	25,16 %	549 619	29,56 %	-	-	-	-
	Avenant n°2	108 330	95 867	63 911	31 956	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total axe 4		2 209 168	1 955 016	899 747	37 889	47,96 %	467 761	23,93 %	549 619	28,11 %	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL (€)		41 407 261	36 643 594	11 544 691	5 771 995	47,26 %	4 189 075	11,43 %	4 073 266	11,12 %	155 735	0,42 %	10 908 832	29,77 %

PROJET

Annexe 2 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions (14-03-2022)

N°	ANEE	REF. ACTIONS	LIBELLE AXES	PROJETS	COMMUNES	ACTIONS	Coût TTC/anée	Coût HT/anée	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Engagement en cours	Action engagée	Action bâlée	Observations		
									FRED Alloué	FRED Engagé	FRED consommé	FEI Alloué	FEI Engagé	FEI consommé	PAYS Alloué					PAYS Engagé	PAYS consommé
1	1	1.1	Création de zones d'activités économiques	Realisation d'une ZAC sur la commune de Arue - Corne Nord partie du RIMAP	ARUC	Etudes relatives aux conditions d'aménagement (VRD), de dépôtisation et d'équipement (AMO et MOE)	2 973 330	262 332	512 047	0	31 806	N/A	N/A	N/A	97 355	97 359	28 708	X	X	L'action initiale de Arue a été éclatée en 2 actions distinctes.	
2	1	2.1	Création de zones d'activités économiques	Realisation d'une ZAC sur la commune de Arue - Corne Nord partie du RIMAP	ARUC	Realisation des travaux d'aménagement VRD (incl. exploitation du bonnet / Démonturation du ball sur le terrain de la corne Nord)	1 713 881	1 518 691	896 916	806 110	131 803	N/A	N/A	N/A	553 243	593 243	166 573	X	X		
3	1	2.2	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAC à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-entreprise de CFA à Tahiti	MAHINA	Mobilisation d'un AMO, qualification des artisans et examen de grandes alternatives d'aménagement, Mobilisation d'un dossier de consultation d'aménagement	293 300	258 558	N/A	N/A	N/A	51 612	61 813	37 827	N/A	N/A	N/A	X	X	X	Le financement ULTR (montants alloués 155 734 €, consommés 56 474 €, crédits alloués 90 360 €, clôture de l'opération PRLCOPUR SUDV n°9750).
4	1	2.2	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAC à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-entreprise de CFA à Tahiti	MAHINA	Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un APS de l'aménagement de la zone et d'un avant-projet détaillé (APD)	486 040	430 124	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	344 090	344 099	N/A	X	X	X	Decision attribution sans lots du COPR CRSD du 18-11-2021, engagements juridiques en cours
5	1	2.3	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAC à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-entreprise de CFA à Tahiti	MAHINA	Etudes et travaux relatifs au projet d'aménagement de pré-mobilisation de la commune de Mahina	1 251 000	1 054 607	617 129	610 848	102 180	N/A	N/A	N/A	720 761	726 761	730 028	X	X		
6	1	2.4	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAC à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-entreprise de CFA à Tahiti	MAHINA	Realisation des travaux d'aménagement de marche, du complexe multifonctionnel et des espaces de realization	2 178 800	1 928 142	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
7	1	3.1	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-entreprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Reconnaitement des besoins pour chacun des secteurs	41 900	37 080	N/A	N/A	N/A	39 888	79 884	87 413	N/A	N/A	N/A	X	X		Actions 1,3 et 3,2 fusionnées en une convention de financement, Montants consommés de ces actions regroupés dans l'action 1
8	1	3.2	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-entreprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Déclassement d'un schéma de développement et d'aménagement du site	83 800	74 150	N/A	N/A	N/A	88 327	88 327	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X		
9	1	3.3	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-entreprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	16 760	14 832	N/A	N/A	N/A	11 888	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X		
10	1	3.3	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-entreprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Etudes de conception pour l'aménagement du site - réalisation d'un avant-projet	167 600	148 310	88 327	88 310	N/A	N/A	N/A	N/A	56 337	10 714	N/A	X	X		
11	1	3.4	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-entreprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Realisation des travaux d'aménagement (voies et réseaux divers, bâtiments, etc.)	1 003 600	809 912	511 869	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	460 460	N/A	N/A				
12	2	4.1	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Mise en place d'un espace de pilotage de la reconstruction du secteur face vite (2016)	50 200	44 450	N/A	11A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
13	2	4.2	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etude urbaine du secteur industrie portuaire (2016)	58 661	51 912	N/A	N/A	N/A	41 830	58 176	68 176	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
14	2	4.3	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etude des activités économiques du secteur industrie portuaire (2016)	41 900	37 080	N/A	N/A	N/A	39 888	20 038	18 888	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
15	2	4.4	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Elaboration d'un plan d'aménagement de cette) sur le secteur industrie portuaire (2017)	58 661	51 912	N/A	N/A	N/A	41 830	41 830	8 208	N/A	N/A	N/A	X	X		
16	2	4.5	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Raménagement des voies et espaces publics dans le secteur industrie portuaire (2018-2019)	1 676 000	1 483 106	983 374	883 374	108 800	N/A	N/A	N/A	593 274	593 274	137 982	X	X		
17	2	4.6	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Realisation d'un équipement de loisirs (2016-2020)	7 243 000	6 674 336	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	11A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
18	2	4.9	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Elaboration d'un « contrat de ville » (2018)	25 140	22 248	N/A	N/A	N/A	17 788	17 788	16 840	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
19	2	4.10	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etudes de programmation, de démolition et de disposition pour la réalisation d'un équipement de loisirs sur l'emprise bâlée	368 719	326 100	N/A	N/A	N/A	168 786	165 920	26 643	N/A	N/A	N/A	X	X		Action fusionnée avec les actions 4.6 et 4.7 au avenant n°1
20	2	4.11	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Opération de démolition, déblaiement des bâtiments et aménagement de la réalisation d'un équipement sur les emprises bâlées	1 592 240	1 409 327	88 989	88 991	N/A	848 828	848 828	N/A	88 991	88 991	N/A	X	X		Action fusionnée avec les actions 4.10 et 4.14 suite avenant n°1, Decision attribution prise lors du COPR CRSD du 18-11-2021
21	2	4.13	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etude d'aménagement d'un équipement sur l'emprise bâlée	16 760	14 832	8 923	8 832	N/A	N/A	N/A	N/A	5 933	5 933	3 760	X	X	X	Action ayant fait l'objet d'une proposition de délai de démarrage au plus tard le 22/07/2021
22	2	5.1	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoone, commune de Pirae	PIRAE	Constitution et désignation d'une AMO, et une MCL (dépouillage, déménagement et destruction (bâtes pré-existantes) et de bonnet, études pour des prestations d'activités « sportives » sur l'ex-entreprise de la zone	348 000	306 195	N/A	N/A	N/A	248 958	248 958	48 928	N/A	N/A	N/A	X	X		
23	2	5.2	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoone, commune de Pirae	PIRAE	Constitution des entreprises privées et engagement des marchés publics (travaux de déménagement, de pose, de destruction) et réalisation des travaux	2 560 226	2 265 952	218 078	218 073	42 414	142 388	142 388	28 478	482 036	482 036	144 609	X	X		
24	2	5.3	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoone, commune de Pirae	PIRAE	Elaboration du plan d'aménagement des VRD du centre-ville et réalisation des travaux d'aménagement de VRD et d'accès	3 005 601	889 912	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
25	2	5.4	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoone, commune de Pirae	PIRAE	Démolition et reconstruction des équipements publics	1 568 400	1 338 887	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
26	3	6.1	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la baie lotoipérienne en vue d'un projet de développement économique	TAIARAPU EST	Etude d'opportunité, technique et financière	100 560	88 991	N/A	N/A	N/A	71 183	71 082	71 082	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
27	3	6.2	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la baie lotoipérienne en vue d'un projet de développement économique	TAIARAPU EST	Déclassement d'un plan d'aménagement de la zone prenant en compte la préservation de la biodiversité	83 800	74 150	N/A	N/A	N/A	88 327	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X		
28	3	6.3	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la baie lotoipérienne en vue d'un projet de développement économique	TAIARAPU EST	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	16 760	14 832	N/A	N/A	N/A	11 888	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X		
29	3	6.4	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la baie lotoipérienne en vue d'un projet de développement économique	TAIARAPU EST	Conception architecturale en vue de la réalisation du projet	100 360	88 991	35 886	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	35 596	N/A	N/A	X	X		
30	3	6.5	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la baie lotoipérienne en vue d'un projet de développement économique	TAIARAPU EST	Realisation des travaux du projet d'aménagement	670 400	593 274	358 865	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	328 853	N/A	N/A				
31	3	7.1	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'industrie navale de Taaitira	TAIARAPU EST	Etude d'opportunité	25 140	22 248	N/A	N/A	N/A	17 788	17 430	17 430	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
32	3	7.2	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'industrie navale de Taaitira	TAIARAPU EST	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	16 760	14 832	N/A	N/A	N/A	11 888	10 133	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X		Montant alloué initial majoré lors de l'engagement
33	3	7.3	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'industrie navale de Taaitira	TAIARAPU EST	Conception de l'offre touristique sous forme d'avant-projet	100 360	88 991	30 986	30 896	N/A	N/A	N/A	N/A	35 598	33 588	N/A	X	X		Action ayant fait l'objet d'une proposition de délai de démarrage au plus tard le 23/09/2019, sans démarrage à ce jour
34	3	7.4	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'industrie navale de Taaitira	TAIARAPU EST	Realisation des travaux	502 800	444 656	177 843	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	177 802	N/A	N/A				
35	3	7.5	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'industrie navale de Taaitira	TAIARAPU EST	Mise à disposition du site - appel à candidatures	8 380	7 416	N/A	N/A	N/A	8 923	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				
36	4	8.1	Création d'infrastructures participatives au développement économique	Marché de proximité sur la cite Dop-Doupont à Papeete	FAA'A	Rédaction d'un cahier des charges de sélection d'une maîtrise d'œuvre de conception	8 380	7 416	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	11A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
37	4	8.2	Création d'infrastructures participatives au développement économique	Marché de proximité sur la cite Dop-Doupont à Papeete	FAA'A	Realisation d'une étude de conception	58 010	51 336	10 287	10 287	8 214	N/A	N/A	N/A	30 803	10 803	30 803	X	X	X	
38	4	8.3	Création d'infrastructures participatives au développement économique	Marché de proximité sur la cite Dop-Doupont à Papeete	FAA'A	Realisation des travaux de démolition et de destruction de bât	680 324	602 057	318 080	388 112	N/A	N/A	N/A	N/A	162 555	135 567	N/A	X	X		
39	4	8.4	Création d'infrastructures participatives au développement économique	Marché de proximité sur la cite Dop-Doupont à Papeete	FAA'A	Realisation des travaux de conception et réalisation d'œuvre de réalisation du projet Le bel sahan d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voies et Réseaux Divers) (travaux et d'aménagement)	1 354 124	1 198 340	668 478	N/A	N/A	8 923	N/A	N/A	274 484	N/A	N/A				
TOTAL en Euros							39 615 740	35 327 206	4 600 436	2 505 162	425 723	1 906 860	1 908 815	388 024	4 189 073	3 186 375	768 981	24	24	8	

RATIOS FINANCIERS SYNTHESE	Faûx d'engagement FRED	83,82%
	Faûx de consommation FRED	10,64%
	Faûx d'engagement FEI	35,25%
	Faûx de consommation FEI	19,40%
	Faûx d'engagement PAYS	72,56%
	Faûx de consommation PAYS	13,56%
	Faûx d'engagement GLOBAL ETAT/PAYS	16,36%

Casus blancs - Financements Etat FRED			Casus verts - Financements Etat FEI			Casus orange - Financements PAYS			Casus gris - Parc d'investissement Etat/Pays		
Synthèse FRED (en euros)			Synthèse FEI (en euros)			Synthèse PAYS (en euros)			Synthèse actions finances Etat/Pays		
FRED Alloué	FRED Engagé	FRED consommé	FEI Alloué	FEI Engagé	FEI consommé	PAYS Alloué	PAYS Engagé	PAYS consommé	33	Actions engagées	Actions soldées
4 000 436	2 505 166	425 723	1 999 866	1 908 815	388 024	4 189 073	3 186 375	768 981	Nombre	24	8
									Taux	73%	24%



Annexe 3 : Etat détaillé des opérations de dépollution et de déconstruction engagées au 14-03-2022

N°	REF. ACTIONS	PROJETS	COMMUNES	ACTIONS	Coût TTC/action	Coût HT/action	Montant FRED Adoué	Montant FRED engagé	Montant FRED consommé	Montant FEI Adoué	Montant FEI Engagé	Montant FEI consommé	Montant PAYS Adoué	Montant PAYS engagé	Montant PAYS consommé	Engagement en cours	Action engagée	Action soldée	Observations	
2	1.2	Réalisation d'une ZAC sur la commune de Arue - Corne Nord partie du RIMAP	ARUE	Réalisation des travaux d'aménagement (VRD) (incl. dépollution du foncier / Déconstruction du bâti sur le terrain de la corne Nord)	1 713 861	1 516 601	688 110	688 110	131 822	N/A	N/A	N/A	688 243	688 243	166 873	X	X			
5	2.3	Aménagement d'une ZAL à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-empire du P.F.A. Mahina	MAHINA	Etudes et travaux relatifs au projet d'aménagement du site mitaite de la commune de Mahina	1 757 000	1 554 067	817 132	810 940	182 180	N/A	N/A	N/A	726 761	726 761	214 028	X	X			
11	3.5	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAJARAPU EST	Régulation des travaux d'aménagement (voies et réseaux divers, bâtiments, etc...)	1 005 600	889 912	311 468			N/A	N/A	N/A	400 480							
20	4.11	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Opération de déconstruction, dépollution des bâtiments et aménagement ou de réalisation d'un équipement sur les emprises bâties	1 592 340	1 400 327	88 991	88 991		848 830	848 830		88 991	88 991		X	X			
23	5.2	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taone, commune de Pirae	PIRAE	Constitution des entreprises travaux et engagement et marchés publics travaux (de dépollution, dépollution, déconstruction) et réalisation des travaux	2 560 526	2 265 952	212 074	212 073	42 454	142 388	142 388	28 478	482 036	482 036	144 600	X	X			
34	7.4	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Taubire	TAJARAPU EST	Réalisation des travaux	502 800	444 956	177 882			N/A	N/A	N/A	177 882							
38	8.3	Marché de proximité sur la cité Bope Dupont à Faa'a	FAA'A	Réalisation de travaux de dépollution et de déconstruction du bâti / Réalisation d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voies et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement	600 324	602 057	318 080	288 112		N/A	N/A	N/A	162 888	131 507		X	X			

PROJET

Annexe 4 : Estimation détaillée par commune des phases et dépenses de dépollution et de déconstruction restant à mettre en œuvre								TOTAL TOUS MONTANTS EN € (et précisions postes dépenses)	
Communes/Sites	N° projet	Nb de bâtiments (sont concernés par la déconstruction les n° de bâtiments ou zones soulignés)	N° bâtiment (sont concernés par la déconstruction les n° de bâtiments ou zones soulignés)			Amiante	Plomb	Déconstruction	Dépollution sol
MAHINA									
Phase 1, tranche 1		3	1	2	3	200 000	9 000		
Tranche 2 *		3	1	2	3	320 000			
			5	6	9	80 000	40 000		
Phase 2	2.3	2	5	6	9				
			7	8		80 000			
			7	8					
phase 3		3	4	10	11	100 000	20 000		
			4	10	11	121 544			
Total MAHINA						901 544	69 000	0	0
PIRAE	5.2	Canalisation 10	extérieur 1, 2, 3, 4	5, 6, 7, 8	9, 10	354 033		650 000	
Total PIRAE						354 033		650 000	0
PAPEETE	4.11	4 + canalisation	12,13 12,13 extérieur	14,16 14,16		932 562		457 800	560 500
Total PAPEETE						932 562		457 800	560 500
ARUE	1.2	2 + canalisation + VRD	4 extérieur	6		150 000	210 000	250 000	
						60 000		67 000	
								62 000	344 968
Phase 3	1.2	4 + canalisation + VRD + VRD	8,9 extérieur	10,11		50 000	170 000	100 000	
						9 000		26 000	
								26 282	345 000
								9 000	
Total ARUE						269 000	380 000	540 282	689 968
TAIARAPU EST Fort taravao	3.5	29	tous batiments, pas de répartition amiante plomb à ce stade			3 208 952		778 737	
Total T-EST Fort taravao						3 208 952		778 737	
TAIARAPU EST Centre nautique	7.4	6	tous batiments, pas de répartition amiante plomb à ce stade			340 383		67 710	
Total T-EST Centre nautique						340 383		67 710	
FAA'A	8.3	Ensemble du site	Fret (export déchets)			87 152	-	-	
Total FAA'A						87 152	-	-	-
						6 093 626	449 000	2 494 529	1 250 468
TOTAL GENERAL Euros						10 287 623			
						11 316 385			Avec aléas 10 %*

Au 14-03-2022

* Aléas appliqués par usage à hauteur de 10 % en matière de travaux immobiliers dans le contexte insulaire éloigné de la Polynésie française

**ANNEXE 5 : DÉCISIONS PORTANT APPROBATION DU PROJET D'AVENANT ET
AUTORISANT LES EXÉCUTIFS LOCAUX À SIGNER LE PROJET D'AVENANT**

A compléter avec arrêté du Président du Pays ; délibérations des conseils municipaux